

UNE RÉUNION PUBLIQUE POUR PARTAGER LE PADD

Pour venir débattre et partager les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) proposées pour l'avenir du territoire de l'Isle Double Landais, la communauté de communes organise une réunion publique.

JEUDI 19 DÉCEMBRE 2019 à 18H30

**FOYER MUNICIPAL - Rue Henri Laborde
MONTPON-MÉNESTÉROL**

LES ÉTAPES DU PLUi

ÉTAPE 1 2018
**État des lieux
du territoire :**
état initial de l'environnement, diagnostic et enjeux du territoire

ÉTAPE 2 2019
Projet de territoire :
élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

ÉTAPE 3 2020/2021
**Traduction
règlementaire :**
règlement (écrit et graphique), orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et pièces annexes.



POUR S'EXPRIMER

- des registres de concertation sont à disposition du public au siège de la CCIDL, ainsi que dans chacune des 9 mairies du territoire, aux heures d'ouverture au public
- des réunions publiques se tiendront aux principales étapes d'élaboration

CONTACT

**Communauté de communes
Isle Double Landais**
4 bis rue du Maréchal Joffre
24700 Montpon-Ménestérol
Tél : 05.53.82.58.25

POUR S'INFORMER

- des lettres d'information seront à votre disposition aux principales étapes d'élaboration
- une rubrique d'information sur le site de la CCIDL : www.ccidl.fr, rubrique *Vivre en Isle Double Landais / Urbanisme*

Conception et réalisation : VERDI - Visuels : CCIDL - Décembre 2019



DÉCEMBRE 2019

EDITO

Chers habitants,

Nous avançons dans la construction de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui va concerner le développement de nos 9 communes.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dessine le territoire que nous voulons dans 10 ans pour nous et nos enfants. Il est fondé sur des valeurs fortes de villes et villages humains, agréables à vivre dans chacune de nos communes, solidaires par la présence de services publics.

Les orientations présentées dans ce PADD s'inscrivent dans une cohérence mise en oeuvre par les communes et s'articulent autour d'un aménagement du territoire équilibré et maîtrisé, tout en s'inscrivant dans une dynamique territoriale en terme de développement économique. Il n'existe pas de centralité sans la périphérie et pas de périphérie sans la centralité.

Je vous invite à venir partager ces orientations et grands défis à l'occasion d'une réunion publique organisée à cet effet jeudi 19 décembre prochain.

Jean-Paul LOTTERIE
Président de la CCIDL

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - LETTRE INFO N° 3

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) :

QUELLES ORIENTATIONS POUR NOTRE TERRITOIRE ?

La dernière réunion publique d'avril 2019 a clos la première étape d'élaboration : le diagnostic.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été engagé. Établi à partir des constats, forces et faiblesses du territoire et enjeux exprimés, le PADD fixe les grandes orientations pour les 10 ans à venir.

Ce PADD, que nous vous présentons, à l'occasion de cette lettre, réunit et synthétise l'ensemble de ces enjeux et attentes.

www.ccidl.fr

LE PADD : LES ORIENTATIONS POUR L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la pièce maîtresse du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Il expose la vision stratégique du développement territorial à long terme sur la base du diagnostic et des enjeux. Il affirme la politique du territoire et présente les grands choix stratégiques à échéance d'environ 10 ans.



Clé de voûte du PLUi, le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble des communes. Il décrit les orientations de politique générale, adoptées par la collectivité et les outils dont elle souhaite se doter pour affirmer son développement dans les années à venir. Le règlement, le zonage et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) traduiront ensuite les objectifs du PADD sans être contradictoires avec eux.

ORIENTATION 1 : VERS UNE CROISSANCE DURABLE DES TERRITOIRES DE LA CCIDL

AXE 1 : Un projet d'accueil au service du renforcement de l'armature du territoire

- Des perspectives de croissance mesurées, tenant compte des caractéristiques du territoire.

AXE 2 : Revitaliser les bourgs, supports de la dynamique du territoire

- Créer les conditions de l'émergence de réelles centralités, fédératrices à l'échelle du territoire intercommunal.
- Offrir un habitat renouvelé et de qualité.

AXE 3 : Renforcer la qualité résidentielle du territoire

- Améliorer le niveau de services et d'équipements, afin de répondre aux besoins de la population et en lien avec son évolution.

- Favoriser le développement d'une urbanisation de qualité, tenant compte des valeurs patrimoniales de la CCIDL.
- Renforcer la mixité sociale et générationnelle à l'échelle du territoire intercommunal.
- Favoriser une densification maîtrisée et qualitative des tissus urbains existants.
- Appuyer la production de logements sur la mutation des espaces bâtis (bourgs et hameaux).

AXE 4 : Améliorer les conditions de déplacements et les échanges au sein et en dehors de l'intercommunalité

- Limiter la dépendance à la voiture et renforcer l'usage de modes alternatifs.
- Réduire les pollutions et nuisances liées au trafic routier.

ORIENTATION 2 : SOUTENIR ET RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE

AXE 1 : Assurer un développement économique équilibré, visible et qualitatif

- Poursuivre le développement économique local.
- Soutenir et développer les commerces de proximité des centres-bourgs pour maintenir leurs vitalités.

AXE 2 : Une économie agricole à soutenir et à valoriser

- Maintenir et assurer la pérennité de l'agriculture (culture et élevage), vecteur d'emplois et de maintien des paysages.
- Promouvoir la diversification des activités agricoles et le développement d'une agriculture de proximité.

AXE 3 : Valoriser la filière bois

- Valoriser la ressource en bois en exploitant toutes les opportunités offertes.
- Limiter et gérer les interfaces bâti / forêt.
- Encadrer les usages de la forêt.

AXE 4 : Renforcer le potentiel touristique

- Développer l'activité touristique, à l'appui des atouts offerts par le territoire.

AXE 5 : Autoriser les projets de développement à l'appui des énergies renouvelables

- Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

ORIENTATION 3 : PRÉSERVER LE CADRE NATUREL ET LE PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE

AXE 1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles à l'échelle du territoire, en confortant les continuités naturelles

- Conforter, préserver et valoriser les continuités naturelles.
- Protéger la ressource en eau, en maintenant la qualité des milieux aquatiques.
- Préserver le massif forestier.

AXE 2 : Soutenir la préservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti remarquable

- Protéger les patrimoines, bâti et paysager, emblématiques du territoire, vecteurs d'identité.

AXE 3 : Prévenir et limiter les risques naturels et les nuisances

- Prendre en compte les risques naturels dans les choix de développement et d'aménagement futurs.
- Limiter les interfaces urbaines avec les zones de nuisances.

AXE 4 : Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre

- Inscrire le territoire dans la transition énergétique et développer une gestion environnementale performante.

